



[mairie-bouafles27@wanadoo.fr](mailto:mairie-bouafles27@wanadoo.fr)  
[www.bouafles27.com](http://www.bouafles27.com)

## BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE SEPTEMBRE 2013

**Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 5 septembre 2013 est consultable en mairie et sur les panneaux destinés à l'affichage.**

**DELIBERATION CONCERNANT LE CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR TRAITEMENT DES BOISERIES EXTERIEURES A LA CANTINE – GARDERIE** : un entretien de fond est nécessaire pour remettre en état et protéger les boiseries du bâtiment abritant la cantine et la garderie. Une consultation a été lancée auprès des entreprises suivantes : **DECO MURS ET PARQUETS (Chaignes)** (auto-entrepreneur) : **1937 € HT** (non assujetti à la TVA) ; **RLS (Les Andelys)** : **2269,20 € HT- 2713,36 € TTC** ; **L'Eco du Bois (Bouafles)** : **1590 € HT - 1901.71 € TTC** ; à noter que l'entreprise **F.D. MULTISERVICES (La Haye Malherbe)** n'a pas répondu. **La proposition de l'entreprise L'Eco du Bois a été retenue.**

**DELIBERATION CONCERNANT LE RETRAIT DE LA NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE LIEE A LA SALLE D'ACTIVITE** : suite au souhait de M. Blot de quitter le logement situé près de la salle d'activités, le conseil a délibéré afin de retirer la nécessité absolue de service liée au gardiennage de la salle d'activité, ainsi que la régie de la salle d'activités.

Une nouvelle organisation est mise en place concernant la gestion de la salle d'activités. Les réservations sont à effectuer lors des permanences en mairie, l'état des lieux et la remise des clefs sont organisés par les conseillers municipaux suivant un planning établi à l'avance.

**RYTHMES SCOLAIRES** : Mme Gonzales, directrice de l'école de Bouafles, est venue présenter la réforme sur les rythmes scolaires. Plusieurs scénarios concernant les horaires ont été présentés. La commune doit mener une réflexion, en coordination avec les parents d'élèves et l'équipe enseignante, afin de décider quelles mesures seront mises en place lors de la rentrée scolaire 2014-2015. Il est à noter que la décision doit être prise impérativement avant le 15 octobre, date d'envoi du projet à l'inspection d'académie. Un questionnaire sera distribué très prochainement aux parents d'élèves concernés.

**VOIRIE** : le rapport de l'entreprise EUROTOP concernant l'assainissement au carrefour Rue de Mousseaux/Rue de la Plaine est attendu pour la mi-septembre. A réception, une demande de subvention sera faite auprès de la CCAE.

Des travaux de remise en état du trottoir en cours d'affaissement, situé en bas de la voie des Genêts sont prévus par la CCAE, qui prendra contact avec les propriétaires riverains.

Les travaux prévus dans le lotissement des Pommiers doivent débuter début octobre. Les dates précises vont être communiquées, et des arrêtés municipaux seront pris en conséquence pour veiller à la sécurité de tous.

Des dégradations ont été commises au cours de l'été sur certains panneaux de signalisation. Une enquête de gendarmerie est en cours, deux personnes ont été interpellées.

Un panneau d'information à l'entrée du petit lac, installé prochainement, rappellera les activités autorisées et celles qui sont interdites (baignade, plaisance, engins à moteur, etc.). Les accès utilisés par les véhicules motorisés vont être à nouveau condamnés.

**REPAS DES AINES** : il aura lieu le dimanche 13 octobre prochain. Les personnes ayant choisi le repas de fin d'année doivent **impérativement** venir **confirmer** leur présence aux heures d'ouverture de la mairie, **au plus tard le 5 octobre.**

**RECRUTEMENT D'UN AGENT COMMUNAL** : suite à l'information concernant le recrutement d'un agent communal, 13 personnes ont déposé leur candidature dans les délais. Chacun a été reçu par M. le Maire accompagné de certains membres du conseil. M. le Maire fera connaître très prochainement sa décision.

**RAPPORT ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AUX PLANS DE GESTION PLURIANNUEL DES OPERATIONS DE DRAGAGES (PGPOD) D'ENTRETIEN SUR LE BASSIN DE LA SEINE** : ce dossier est à la disposition du public et consultable en mairie.

**SECURITE ROUTIERE** : un dépliant d'information édité par la prévention routière est disponible en mairie sur la sécurité des conducteurs de 2-Roues. N'hésitez pas à demander ce document.

**LOISIRS** : Les COURS DE GYM ont repris lundi 9/09 à la salle d'activités à 19 H. Ces cours ont lieu tous les lundis sauf pendant les vacances scolaires.

**ZUMBA**: reprise le **mercredi 11 septembre** de 19h30 à 20h30 et de 20h30 à 21h30 – Contacts : Valérie 06.34.49.25.01 (instructeur Zumba) ou Benoît 06.77.79.57 88 (Coach sportif).

Le club PASSION PARTAGE : reprise le **lundi 23/09** à 14 h à la salle d'activités.



**SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE BOUAFLES** : [www.bouafles27.com](http://www.bouafles27.com).

Le site est en service ! Il est destiné à donner des informations locales, faciliter les démarches administratives et faire connaître notre village. Nous invitons les habitants à nous faire des observations et des propositions, et à nous faire parvenir des photos ou cartes postales anciennes. Enfin, nous proposons également de faire connaître les activités dont vous êtes à l'initiative et qui peuvent intéresser la commune.

**BONNE RENTREE A TOUS !**



**INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES** : pour les nouveaux habitants sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Clôture des inscriptions le 31 décembre 2013.

**RECENSEMENT OBLIGATOIRE A 16 ANS** : le recensement militaire est une démarche obligatoire. Dès votre 16<sup>ème</sup> anniversaire et au plus tard dans les 3 mois suivants, tous les français, garçons et filles, nés en 1996 doivent se faire recenser en mairie munis de leur carte nationale d'identité et du livret de famille des parents et d'un justificatif de domicile. En cas d'impossibilité, le représentant légal peut effectuer cette démarche. L'attestation délivrée par la mairie est indispensable et sera réclamée pour l'inscription aux examens (BEP, Baccalauréat, permis de conduire, concours d'Etat, etc.) **IL EST PRIMORDIAL DE CONSERVER PRECIEUSEMENT CETTE ATTESTATION.**

**HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :**

**Mardi et jeudi 17H30-19H, et samedi de 9H30 à 11H.**

**HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE :**

**Le mardi de 18h00 à 19h00, le mercredi de 14h30 à 16h00 et le samedi de 9h30 à 11h00.**